



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/51

L'an deux mil quatorze, le quatorze août, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 août 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

ABSENTE : GONON Florence : procuration à MICHEL Gilbert.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues.

BÂTIMENT RESIDENTIEL

DU DAUPHIN :

LOGEMENT N° 4

Orienté NORD/EST

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la construction en 2007 du bâtiment résidentiel au village, dénommé « le dauphin », comprenant cinq logements en accession à la propriété.

Quatre logements ont été vendus. Le cinquième logement, numéroté 4 sur les plans architecturaux, orienté Nord/Est, est toujours en vente mais ne trouve aucun acquéreur en raison de son exposition mais également de l'état « brut – hors d'eau/hors d'air » de l'appartement qui nécessite d'important travaux de finition. Monsieur le Maire propose de programmer la finalisation de l'appartement afin de pouvoir le vendre ou le mettre en location.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre, jusqu'à fin 2014, la mise en vente en l'état de l'appartement n° 4 situé dans le bâtiment du Dauphin et fixe son prix à la somme de 98 000 € (quatre vingt dix huit mille euros).

DECIDE, en cas de vente infructueuse, de programmer la finalisation de l'appartement.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

Bernard MICHEL

